

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ  
  
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville  
Place Jean Delvainquier  
BP 30109 – 59393  
Wattrelos Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES  
**APPLICATION DE L'ARTICLE ID : 059-215906504-20250925-ARAG2025\_09\_27B-AR**  
**GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Envoyé en préfecture le 27/09/2025

Reçu en préfecture le 27/09/2025

Publié le

**LOCATION DE SANITAIRES AU CIMETIÈRE  
MÉTROPOLITAIN**

**DÉCISION**

Nous, Maire de la Ville de Wattrelos,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2 du Conseil Municipal du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de la Ville de Wattrelos ;

Considérant l'affluence de public à la période de la Toussaint dans les Cimetières de la Ville de Wattrelos ;

Considérant l'absence de toilettes au cimetière Métropolitain ;

**DÉCISIONS**

**ARTICLE 1 :** De louer deux sanitaires mobiles auprès de la société WC LOC à Valenciennes, pour la période du 31 octobre au 03 novembre 2025, moyennant le prix global de 428,75 euros T.T.C.

**ARTICLE 2 :** Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée sur le site internet de la Commune.

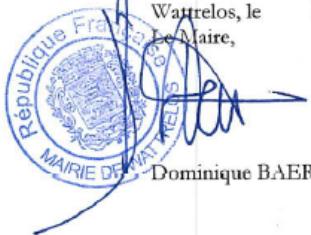
**La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-613 du 22 juillet 1982

27 SEP. 2025

Wattrelos, le  
Le Maire,

Dominique BAERT



Fait à Wattrelos le 25 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Dominique BAERT.